

Le « Mercure d'Allemagne »

voir La Garanderie
II, pp. 115 sqq.

Ne pas oublier figure centrale de Mercure dans le *De Asse* de Budé

A propos des *Psaumes*.

« J'allais oublier ce fameux poète lyrique [...] dont les chants sont si riches de substance humaine et divine, et postulent pour ainsi dire Mercure même comme interprète — lequel je pense à proprement parler être le Christ, qui unit les 2 natures, la divine et l'humaine (*quem ego Christum interventorem divinae atque humanae naturae proprie esse censeo*) », *Opera Omnia*, II p. 292 - trad. La Garanderie, II, p. 116.

→ 1. Un interprète, nécessaire à l'intelligence des ces poèmes difficiles

2. un messager divin, que les *Psaumes*, écrits prophétiques, impliquent et annoncent = le messie.

3. le lien entre les choses divines et les choses humaines.

4. désigne l'éloquence, le Verbe : « Les anciens théologiens par Mercure ont entendu l'éloquence, et disent Homère et Virgile que Mercure est le hérault des dieux et qu'il porte un baston ou masse en sa main, de laquelle il endort et eveille les gens [...] Par Mercure est entendue la force et efficacité d'éloquence ainsi que dit Eusèbe au livre de la Préparation évangélique. C'est persuasion qui garde les hommes [...] d'user de leur ire et malveillance quand ilz sont emeuz [...] [il les] anime à grandes entreprises, [...] leur] sauve la vie et les respite de mort [...] Car quant un homme est accusé par un accusateur éloquent il est souvent condampné ou diffamé [...] Et est la cause pour laquelle Homère et Virgile ont dit qu'il mène les âmes es enfers et les ramène quant bon luy semble [...] » *Institution du Prince*, éd. Bontems, p. 89

« ... nous reconnaissons plutôt ce Mercure que les anciens dénommaient l'"éloquent" (Logius), qui préside à l'illustration des sciences plus humaines et de la raison. C'est là ce Mercure qui a été appelé Hermès, en raison du pouvoir d'interpréter et révéler que possède la pensée. Car sans ce médiateur et cet interprète, la terre n'aurait eu aucun commerce avec le ciel, les mortels nul gage de leur parenté avec les puissances d'en haut [...] entre les hommes ne se serait pas établi le droit des gens [...] »

De contemptu rerum fortuitarum, 1521, oo, I, p. 107